

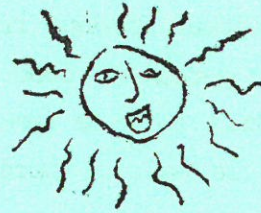
ENTRÉE-NOUVEAU.

THIAVILLE SAÏR MEURTHE

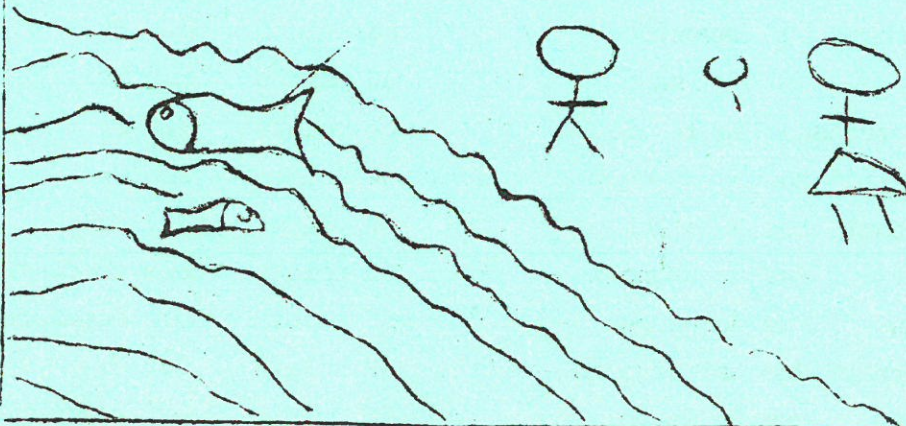
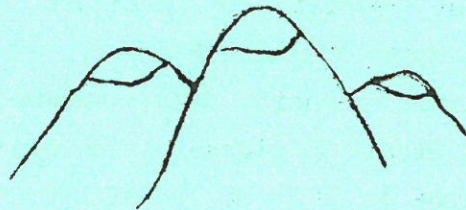
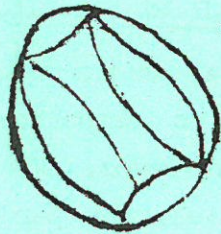
AOÛT 94

N° 319

Tout
encore



les
vacances!



**** BIENVENUE ****

La procédure mise en place pour procéder au remplacement de Mr Henri NEUHASER qui prendra sa retraite en novembre, est arrivée à son terme et la Commission mise en place a procédé au choix de l'ouvrier d'entretien qui assurera dès le 1er septembre le remplacement utile.

Il s'agit de Mr Patrick BERNARD domicilié à Lunéville. Il est âgé de 34 ans, marié, 2 enfants (3 et 7 ans). Actuellement au chômage, il a passé de nombreuses années chez Traylor, possède le BEPC, un BEP de mécanicien monteur soudeur freineur et électricité. IL est titulaire de l'ensemble de permis de conduire, de cariste, etc...

Il habitera avec sa famille Thiaville dans l'appartement de fonction au-dessus de la Mairie, après l'avoir restauré au niveau des peintures et tapisseries.

Je demande à chacun de lui réserver le meilleur accueil ainsi qu'à son épouse et à ses enfants et de lui faciliter la tâche dans ses nouvelles fonctions.

**** CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES****

Le samedi 16 juillet, le jury communal présidé par Mr Roger ERHARD 1er Adjoint, assisté de Messieurs Pierre Catherine, André Fresse, Gérard Georges, Vittoré Pttovel, Alain Pavoz, Jean Dony, Mesdames Yvette Benoit, Francine Cuny, Jeanne Oliot, ont parcouru les rues du village et établi le classement en tenant compte des dégâts qui ont été dûs à l'orage de grêle du 14 juillet.

Il a arrêté, en fonction du nombre de points obtenus, le classement suivant :

1er	DEMANGE André	Rue de la Libération	82 points	300 Fr
	ERHARD Roger	Rue de Fagnoux	77 points	"hors concours"
2°	COLIN Lucien	Rue de la côte	69 points	250 Fr
3°	VAURIN Bernard	Les Hayottes	68 points	200 Fr
4°	MICHEL Georges	Rue I Alsace	66 points	150 Fr
5°	SOLINSKI Georges	Rue de la Gare	64 points	120 Fr
6°	COUTREY Maurice	Rue de Fagnoux	64 Points	120 Fr
7°	LAURENT Michel	Les Hayottes	62 points	100 Fr
	BENOIT Yvette	Rue de Fagnoux	60 points	"hors concours"
	OLIOT Jeanne	Rue de Fagnoux	58 points	"hors concours"
7	GEORGES Bernard	Rue Gal Paradis	62 points	100 Fr
	GEORGES Jean	Rue Bellevue	56 points	"hors concours"
9°	DURAND François	Rue des Vosges	54 points	80 FR
10°	CUNY André	Rue de Fagnoux	54 points	80 FR





Remercions également toutes les personnes qui ont fourni un effort pour fleurir leur village.

Notons aussi l'effort particulier effectué par nos employés communaux pour l'entretien de nos bacs à fleurs.

Le jury d'arrondissement passera prochainement dans nos murs pour constater nos décisions.

Merci à tous et rendez vous à l'année prochaine.

R. E.

**** Rappel Entre Nous de Juin 1994****

" CHARDONS "

Suite à certaines réclamations, nous rappelons que l'échardonnage est une obligation prévue par le Code Rural.

Il appartient aux propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers, de procéder à la destruction des chardons dans les parcelles qu'ils possèdent pour empêcher la floraison.

Rappel

A noter que les personnes n'étant pas en mesure d'effectuer elles-mêmes cet entretien obligatoire ou qui ne trouvent personne pour s'en charger, peuvent s'adresser à l'A.D.M.R. du Canton de Baccarat (aide à domicile en milieu rural) qui est agréé et peut envoyer une personne pour ce travail.

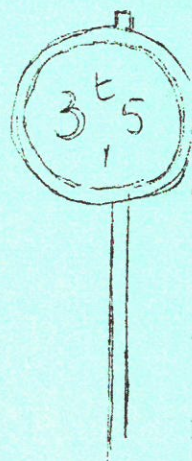
S'adresser à vos correspondantes locales :

Mmes Yvette Benoit Tél : 83.71.42.26 ou

Mme Edith Zinutti Tél : 83.71.40.55. pour tous renseignements utiles.

**** CHEMIN COMMUNAL DE GRANDRUPT****

ARRETE MUNICIPAL N° 7/1994



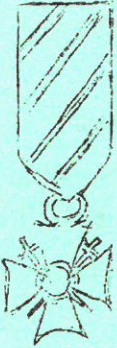
Par suite de nombreuses réclamations de la part des riverains et à la demande formulée par la Gendarmerie de Baccarat concernant l'utilisation de ce chemin par des engins d'un tonnage important qui détériorent ce parcours, A compter du 26 JUILLET 1994, ce chemin est interdit à tout véhicule excédant 3,5 tonnes.

Cette présente interdiction ne s'appliquera pas (exceptionnellement) aux engins de la lutte contre l'incendie.

Des panneaux utiles ont été mis en place par la D.D.E de Baccarat. Le Garde - Champêtre et la Gendarmerie Nationale sont chargés en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

** DANS LES RETROVISEURS DE L'HISTOIRE **

- 1 Août 1994 : Création de la 3ème Armée américaine aux ordres de Patton.
Le Gal Bradley prend le Commandement du 12e groupe d'armées.
La 2e D.B. (Leclerc) débarque à Utah Beach.
- 3 Août 1994 : Prise de Dinan par les américains.
- 4 Août 1994 : Libération de Rennes par le 8e corps américain. A Alger
le gouvernement provisoire de la République (GPRF) annule
tous les actes du gouvernement de Vichy.
- 5 Août 1994 : Vannes, Mayenne et St Malo sont libérés.
- 6 Août 1994 : Libération de Laval.
- 7 Août 1994 : Contre attaque allemande.
- 8 Août 1994 : Le Mans est libre. Les allemands résistent à Avranches.
Les canadiens sont arrêtés devant FALAISE.
- 9 Août 1994 : Le GPRF rétablit la liberté républicaine sur les territoires
libérés.
- 10 Août 1994 : Les américains entrent à Nantes. Von Choltitz nommé la
veille prend le commandement du "Grand Paris". Début de
la grève des cheminots en région parisienne.
- 11 Août 1994 : Les américains atteignent Alençon et Chateaudun.
- 12 Août 1994 : Les américains et la 2e D.B. progressent sur Argentan.
- 13 Août 1994 : Ordre de Bradley d'arrêter la progression.
- 15/16 Août 1994 : Débarquement franco-américain sur les côtes de Provence
(Gal Patch Gal De Lattre). Encerclément des troupes
allemandes dans la poche de Falaise, Patton atteint
Orléans. La police parisienne se met en grève.
- 19 Août 1994 : Insurrection générale à Paris.
- 20 Août 1994 : Investissement de Toulon.
- 24 Août 1994 : Un détachement de la 2e D.B. atteint l'hôtel de ville de
Paris à 21h50.
- 25 Août 1994 : La 2e D.B. entre dans Paris et obtient la capitulation
de Von Choltitz.
- 26 Août 1994 : Descente triomphale des Champs Elysés par le Gal de
Gaulle.
- 27 Août 1994 : Violents combats au Bourget. Capitulation des derniers
défenseurs de Toulon.
- 28 Août 1994 : Libération de Marseille
" de Rouen et de Reims
Transfert du GPRF d'Alger à Paris



** NOTRE BAIN QUOTIDIEN **

A
noter

La boulangerie MULLER sera fermé du mardi 30 août inclus au mardi 26 septembre inclus.

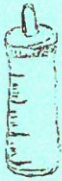
Un dépôt de pain fonctionnera en Mairie selon les modalités suivantes:

- ouverture de 9h15 à 11h00
- inscription des commandes le dimanche 28 août
- paiement du pain lors de la commande

** OFFICES RELIGIEUX **

<u>21 août</u>	10h30	Office à Bertrichamps
<u>27 août</u>	18h00	Office à Lachapelle
<u>28 août</u>	9h00	Office à Bertrichamps
<u>4 septembre</u>	10h30	Office à Thiaville

** LA VIE DU VILLAGE **

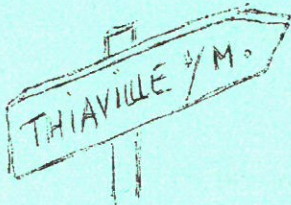


Le 26 juillet 1994 est né à Saint-Dié Mickaël Edouard Couturier, fils de Mr et Mme Couturier, domiciliés 12 Lotissement des Hayottes à Thiaville sur Meurthe.

Nos meilleurs voeux au bébé et nos félicitations aux parents et grands-parents.

Nouveaux habitants : MONSIEUR Claude ROBERT et Mademoiselle Danielle Claude ainsi que leur fille Jennifer ont emménagé fin juin au N° 43 de la rue de Fagnoux.

NOUS leur souhaitons une cordiale bienvenue dans notre village.



** DICTON DU MOIS **

Tinneûrre en oû

Grousses grappes et boin moût.

Tonnerre en août

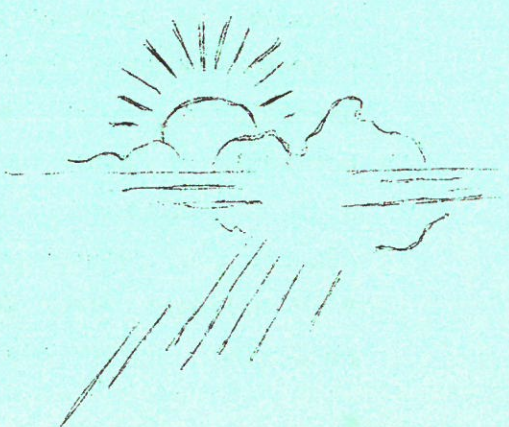
Grosses grappes et bon moût.

E lé Saint Laurent

On mo l'houho l'ovant.

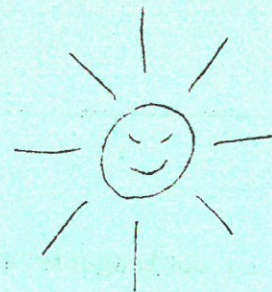
A la Saint Laurent

On met la houe à l'avant.



E lè Saint -Claire
Eul slo beille duhh.

A la Saint -Claire
Le soleil donne durement.



Manre Somption

Mauvaise Assomption

Manre vòdijon

Mauvaise vendange.

E lè Saint Barthélémy

L'échêlle au cmati.

A la Saint Barthélémy

L'échelle au pommier.

** ON NOUS PRIE DE FAIRE PART**

Foyer Rural

Rallye AUto 1994

3 juillet .

"Une journée formidable" sous le signe du soleil et de l'amitié.

Ils étaient 5 jeunes du Foyer de Thiaville à prendre la décision d'organiser "Le Rallye auto" (abandonné depuis 2 ans par manque d'organiseurs) . Depuis le mois de Février, ils se sont mis au travail:

- Prévoir le parcours
- Prévoir des questions
- Prévoir des jeux

Ainsi qu'un endroit pour le pique-nique.

Bref ils n'ont ménagé ni leur temps ni les kilomètres parcourus dans la campagne pour trouver le Parcours idéal et sacrifié de nombreux week-ends.

- Ils avaient même fait le pari de réunir les habitants sympathiques de deux villages voisins, Thiaville et Sainte-Barbe.

- Soyez rassuré les jeunes, vos efforts n'ont pas été vains.

- Le Rallye était très réussi.

- Le questionnaire était de qualité.

- Le parcours dans la forêt était le bienvenu par cette chaleur.

- Les jeux très dynamiques.

Le soleil et la bonne humeur étaient aussi de la partie.

" Vous nous avez fait passer une journée formidable" ont déclaré les participants, vous les organisateurs dynamiques, sans oublier, les habitants de Sainte-Barbe. Car c'est un peu grâce à vous que le rallye a pu se réaliser.... puisque 7 voitures participants au rallye, 5 ont démarrées de Sainte-Barbe et seulement 2 de Thiaville.

" J'oubliais! Merci pour les tracs très réussis, distribués chez les habitants". Encore bravo les jeunes.

La Présidente

Prochaines sorties

Le samedi 3 septembre " EUROPAPARK "

En Octobre : Visite de la base d'Ochey

La dernière sortie à Nancy pour "La passion du Christ" a été une réussite
22 personnes étaient inscrites à Thiaville.

Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE/Meurthe

Directeur : Jacquél Michel

LES FONTAINES DE I 809. (Description)

"Depuis le bouge susdit jusqu'à la tâche qui se trouve au coin de la maison de la veuve Pierre MICHEL il sera fourni quatre cent cinq corps de sapin neuf faisant mille deux cent quinze mètres de longueur sur vingt huit centimètres de diamètre.

Les dits corps seront de calibre de huit centimètres. La tâche sera remplacée par une autre neuve en bois de chêne de trois mètres de hauteur sur un équarrissage de vingt huit à vingt huit centimètres. Elle sera fichée en terre jusqu'à la concurrence d'un mètre afin qu'elle ait la solidité convenable et qu'on ne puisse l'arracher.

Au haut de ladite tâche ou corps montant, il sera posé un plaque en fer battu avec une clef pour la tenir fermée et empêcher par ce moyen qu'on aille chancier la distribution des Eaux.

De cette tâche les Eaux se distribueront en deux parties dont une à droite et l'autre à gauche : celle à droite fournira l'eau à deux fontaines et coulera devant la maison de la Veuve Piton ; pour cet effet Lafile de corps sera relevée et remplacée par une neuve de calibre ordinaire sur quarante huit mètres de longueur et vingt huit centimètres de diamètre. Le corps montant qui se trouve à cet endroit sera remplacé par un neuf en bois de chêne de deux mètres trente de hauteur, taillé à huit pans sur trente centimètres d'équarrissage et percé du même calibre que les autres corps.

A la hauteur d'un mètre trente centimètres au dessus du niveau du sol il sera adapté au dit corps montant un coulant en fer du diamètre de trois centimètres et de la longueur de cinquante centimètres garni d'une platine en plomb servant à le fixer et soutenu par une console en fer. Ledit corps Portera l'eau dans une auge dont nous parlerons ci-après.

L'extrémité supérieure du corps montant sera recouvert d'une platine en fer Percée de quelques petits trous pour faciliter l'action de l'air et le cour de l'eau.

En avant dudit corps et à portée du coulant il sera placé une auge en bois de chêne de quatre mètres de longueur un mètre de largeur et cinquante centimètres de hauteur, recreusée de trente cinq centimètres en lui laissant de chaque côté des bords de huit centimètres d'épaisseur et de bonnes têtes à ses extrémités.

Au défaut d'une pièce des dimensions ci-dessus l'auge pourra être faite de deux ou trois pièces de bois prises dans la largeur.

Alors les joints seront bien dressés et il sera creusé dans chaque pièce des rainures de deux centimètres carrés qui correspondront exactement à chacune des dites pièces afin de pouvoir introduire dans le vide une Languette de sapin bien sec qui puisse par le gonflement que lui causera l'humidité remplir parfaitement les rainures.

En outre les joints seront garnis de mousse ainsi que ceux de la file conduite dont il a été parlé ci devant.

Dans le dernier cas les têtes de l'auge seront traversées chacune dans leur largeur par un Boulon en fer ayant trois centimètres de diamètre à tête ronde à une de ses extrémités et à l'autre Tarraudé avec écrou et Rondelle pour pouvoir serrer au besoin.

Cette auge sera posée sur trois Racinaux de la longueur chacune d'un mètre cinquante centimètres et vingt cinq à trente centimètres d'équarrissage. Ils seront posés de champ et entaillés de la profondeur de treize centimètres sur la largeur de l'auge pour la serrer de chaque coté avec des coins. On aura soin en l'établissant qu'elle soit à une hauteur convenable et bien de niveau en tous sens.

Au terme du dernier cor montant dont nous avons parlé les Eaux seront distribuées en deux parties égales dont une coulera à gauche devant la Maison du Sieur François Bédé. Pour cet effet la file de corps sera remplacée par une neuve sur une longueur de trente six mètres.

Le corps montant et l'auge de cette fontaine seront aussi remplacés comme il est dit d'autre part.

Depuis l'embranchement il sera fourni trois cents mètres de longueur de corps comme les précédents.

La partie à gauche depuis la tâche sera aussi relevée et remplacée par une neuve sur cinquante huit mètres de longueur ainsi que le corps et l'auge comme il est dit pour les autres fontaines elle coulera devant devant la maison du Sieur Jean Claude Paradis.

2e fontaine.

"La source de cette fontaine est dans les Prés Fanoux. Le bouge est en bon état et il n'y a rien à y faire mais la file de corps est pourrie et hors d'état de servir. Elle sera levée et remplacée par une neuve comme les Précédentes sur cinq cent soixante quatre mètres et coulera devant la Maison du Sieur Dominique BOYE. L'auge et le corps montant fournis à neuf.